

////////// Chapitre 4

Le travail contre autrui

Alain VULBEAU

La question sécuritaire a une réponse toute trouvée et des coupables tout désignés : la jeunesse des banlieues. Cependant cette entité démographique ne prend toute sa place comme population-cible, que dans un discours qui déconnecte le social du pénal et s'efforce d'abolir le principe fondamental des intervenants sociaux dans leurs différents champs : l'éducabilité en vue d'une socialisation et d'une autonomie. La répression ordinaire qui s'exerce contre la jeunesse des banlieues populaires n'est pas faite seulement de la lutte objective contre leurs crimes ou leurs délits réels, mais aussi d'un travail extensif de coercition contre les personnes. Ce travail s'illustre, au quotidien, par des contrôles d'identité à répétition, des refus d'accès, des formes variées de ségrégation, et par bien d'autres interactions en relation avec la vie urbaine dans les quartiers d'habitat social en difficulté, comme celles concernant le stationnement dans les halls d'immeubles.

Nous proposons de nommer « travail contre autrui », cette activité répressive qui va bien au-delà des impératifs nécessaires à la sécurité pour s'inscrire dans le sécuritaire. Ce terme de sécuritaire, désigne une logique globale de traitement des problèmes sociaux à partir du champ institutionnel de la sécurité et de la coercition, bien repéré par les chercheurs (Mucchielli, 2008 ; Rigouste, 2009 ; Bonelli, 2008 ; Boucher, 2004). Nous formulons deux hypothèses concernant le travail contre autrui : l'une renvoie à ses liens systémiques, et l'autre s'intéresse à sa description interne. Premièrement, cette activité négative peut être analysée en référence à des formes relationnelles du travail social comme le « travail sur autrui » ou le « travail avec autrui » ; deuxièmement, le travail contre autrui est un monde social avec ses figures, ses objets, ses espaces, son langage, ses mythes, etc., qu'il importe de décrypter précisément. C'est dans le cadre de cette approche micro-sociologique que nous décrirons des éléments aussi disparates en apparence que les pistolets à impulsion électrique, les aléas d'un hall sans immeuble, et le floutage des visages télévisés.

Le travail sur autrui

C'est à François Dubet, étudiant plusieurs catégories d'intervenants sociaux, éducatifs et sanitaires, que l'on doit le concept de travail sur autrui (ou TSA) (Dubet, 2003). Dubet définit le TSA moins comme un rôle que comme une expérience. Il en affirme l'historicité en décrivant l'épuisement fonctionnel et relationnel de ce modèle

d'intervention sociale. Cependant, le déclin du modèle n'est pas assignable à la seule « fatigue d'être soi » éprouvée par des acteurs mais essentiellement à la disparition progressive du programme institutionnel. Ce référent est pensé comme un grand principe organisateur de l'action qui s'intériorise dans la vocation et se réalise dans la production d'individus socialisés, devenant à terme, des sujets autonomes.

Le travail sur autrui effectué par des acteurs comme les enseignants, les infirmières ou les travailleurs sociaux, repose sur l'existence d'un programme institutionnel qui a ses déclinaisons spécifiques mais qui repose sur un fondement commun fort. Il s'agit de résoudre dans un même processus, le paradoxe de la socialisation et de l'autonomisation. Plus précisément, il s'agit de s'appuyer sur une socialisation qui ne peut se fonder que sur la discipline pour autoriser, par la suite, une autonomisation qui fera d'un simple individu, un sujet social.

Pour dénouer ce paradoxe, Dubet souligne que « le programme institutionnel repose sur une anthropologie négative » (Dubet, 2003), c'est-à-dire sur l'idée que l'homme est mauvais et que c'est la société qui le rendra bon et humain. Il existe des versions religieuses et laïques de cette anthropologie qui ont pu irriguer les différents champs du travail sur autrui mais elles s'accordaient (et s'accordent encore) sur l'exigence d'une discipline reposant entre autres sur des rites. Ce qui est important dans ce processus c'est que la socialisation est première, que l'autonomisation est seconde et que le travail sur autrui ne peut se développer que si le programme institutionnel existe fortement, suscitant une foi sans faille.

Décrire le programme institutionnel c'est mettre au jour trois grandes logiques d'action qui vont définir un certain type de lien social et caractériser des types de sujets. Ainsi la logique de contrôle social s'appuie sur le principe d'égalité pour former des citoyens ; la logique de service se fonde sur le mérite pour constituer des usagers ; la logique de la relation repose sur la reconnaissance comme moyen de constituer la personne. Ce programme et ses logiques sont pris dans une historicité marquée par la fin des grands monopoles d'État, le déclin de l'idée de société, le primat de la logique de marché sur l'intégration sociale. Du côté des acteurs du travail sur autrui, on compense le déclin de l'institution par une substitution progressive de la vocation par le professionnalisme : les techniques remplacent la foi et l'ingénierie sociale devient la ressource des mécréants institutionnels.

Le travail avec autrui

S'intéressant à de nouveaux « métiers » du social comme aide-éducateur, médiateur, femme-relais, etc., ainsi qu'à des dispositifs d'intervention comme le RMI (revenu minimum d'insertion), le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) ou la validation des acquis de l'expérience (VAE), Isabelle Astier propose de qualifier leur fonction centrale d'accompagnement sous le terme de « travail avec autrui » (TAA) (Astier, 2005 ; 2009). Dans le cadre du travail avec autrui, l'utilisateur est supposé actif et peu déterminé, qu'il soit chômeur de longue durée, jeune en mal d'insertion, parent en difficulté, femme isolée, etc. L'utilisateur et le professionnel structurent leur interaction dans une rencontre où l'expérientiel joue une bonne part. Le professionnel ne demande pas l'acquiescement à des valeurs générales, privilégiant l'accompagnement de la construction identitaire. La relation usager-professionnel va se structurer dans un

pacte qui fait place à des processus de coordination, d'improvisation, ainsi qu'à des méthodologies modulables et révisables. Ce pacte comprend une dimension morale où la production de reconnaissance et d'estime de soi est liée à la flexibilité de la définition des publics qui peut être, tour à tour, usager, partenaire, contractant, etc.

Au fondement du TAA, on peut repérer plusieurs idées de base. Il y a d'abord la centration sur l'accompagnement comme producteur d'un habitus de « présence sociale ». Ensuite, il y a l'idée que l'usager doit s'expliquer sur ce qu'il fait et que cette réflexivité est une étape vers l'autonomie. Il y a enfin l'idée que contrairement au programme qui est institué en amont, le projet d'accompagnement social se pilote par l'aval, en cumulant une série d'adaptations menées au jour le jour, dans la spécificité de partenariats et de réseaux personnalisés. Cette capacité d'autorégulation permise par la méthodologie de gestion de projet ne peut s'effectuer que dans une déstandardisation des actions et dans un travail social d'autant plus sur mesure que l'usager a voix au chapitre pour définir la situation.

Les professionnels du travail avec autrui mènent leur action à l'échelle locale, animés par une éthique de la proximité avec l'usager. Ils sont souvent proches statutairement, socialement, ethniquement et géographiquement des usagers et l'accompagnement va être une façon de concrétiser cette proximité dans le processus d'élaboration d'un projet d'insertion. Alors que le travail sur autrui se situe dans un programme institutionnel fondé sur la pérennité et l'universalité, le projet du TAA s'inscrit dans le pragmatisme d'un espace-temps limité et, l'on pourrait ajouter, dans la problématique d'une action sociale à durée déterminée. Le travail avec autrui ne fait pas l'impasse sur la dimension institutionnelle mais sur la discipline propre au travail social global. Avec l'accompagnement, on passe à une problématique de l'autoréalisation, fondée sur le principe de bienveillance et de care.

Pour clore cette brève restitution, il faut insister, avec Isabelle Astier, sur un processus structurant du travail avec autrui qui est celui de l'*empowerment*. Ce terme, qui est si délicat à comprendre pour les institutions françaises qu'elles peinent à le traduire, renvoie à la question de la participation et du pouvoir des usagers. Ce pouvoir ne se pose pas seulement comme une question statutaire mais comme un processus qui articule la reconnaissance progressive d'une identité à l'exercice réussi d'une responsabilité. Le terme d'*empowerment* suppose que l'usager est en réel déficit de droit mais aussi d'image et de place : autrement dit, il ne suffit pas d'affirmer la positivité d'un statut pour réaliser la présence sociale de personnes marginalisées.

Ainsi, le travail avec autrui repose sur une forme de coproduction de l'action sociale. L'usager n'est plus un objet sur lequel le travailleur social intervient mais l'un des producteurs du service. Pour Astier, « les usagers sont les agents officiels des services publics ». On pourrait ajouter qu'ils sont les bénévoles d'eux-mêmes.

Le travail contre autrui

Les deux formes d'interventions sociales que nous venons d'aborder se ressemblent en ce qu'elles visent toutes deux la socialisation et l'autonomie mais se distinguent par l'ordre dans lequel ces deux processus sont mis en œuvre. Le dénominateur commun du TSA et du TAA est celui de l'inclusion, de l'accès à des droits, de la participation, etc. C'est ce point transversal qui, inversé, fournit la caractéristique du travail contre

autrui (TCA). Le TCA vise l'exclusion, le rejet et la ségrégation. Le modèle le plus intensif de travail contre autrui est la guerre qui vise la désocialisation et la destruction. Pour rester dans les généralités, on pourrait dire qu'il existe des formes matérielles et effectives de TCA qui visent l'annihilation des corps et d'autres, dans le registre symbolique, qui visent l'exclusion de certaines relations sociales, notamment dans le registre de la participation à l'espace public. Autrement dit, dans sa forme guerrière et destructrice, le travail contre autrui a pour projet la mort, alors que, dans sa forme sociale et non-létale, le TCA cherche à déconsidérer et à exclure.

Le projet de ce texte n'est pas de fournir un inventaire exhaustif du travail contre autrui sous ses différentes formes mais de sérier quelques faits sociaux afin de voir en quoi ils relèvent de ce mode d'intervention. Les faits qui sont présentés, *infra*, concernent les jeunes des milieux populaires vivant en quartier d'habitat social. On sait que cette formulation désigne un public repéré par des critères d'âge, de sexe, de classe, d'ethnie, de résidence, de culture, de modes de vie, etc. ; nous nous en tiendrons ici à ces dimensions telles qu'elles sont produites et intégrées dans des formes de discours de sens commun.

Le travail contre autrui est un rapport de force qui vise la maîtrise des corps et des représentations. Il ne s'agit pas, on va le voir, d'une façon de désigner ce que l'on nomme parfois les « brutalités policières » ni de se limiter à une vision morale des processus de répression. Il s'agit au contraire, de repérer à partir de quelques exemples ponctuels, l'étendue, la diversité, l'hétérogénéité d'acteurs engagés à certains moments dans la construction du TCA. Nous tenons à situer cette approche dans le cadre d'une recherche de la construction sociale du travail contre autrui qui, tout comme le travail « sur » ou « avec » autrui, n'est explicité que par une théorisation *ex post*.

Afin de donner un exemple très concret du travail contre autrui, nous allons prendre le domaine des espaces publics et reprendre les observations de Gilles Paté et Stéphane Argillet sur le mobilier urbain parisien (Paté, Argillet, 2005). Les deux auteurs, plasticien et vidéaste, ont mené une enquête sur les bancs publics qui les conduisent à deux constats. D'abord, les sièges n'autorisent qu'une certaine position du corps ; le *design* du mobilier urbain fait le partage entre les bons et les mauvais usagers (les « nomades urbains » qui ne font que s'asseoir temporairement et les « zonards » qui veulent s'allonger, dormir, s'installer). Le mobilier urbain relève d'une ergonomie individualisante (un siège ou un banc avec des séparations) et sécurisante (l'espace de chacun est bien délimité ce qui évite les empiètements). Les sans-abri font partie des « mauvais usagers » qui vont tenter d'appropriier les espaces à leur situation. À l'inconfort, s'ajouteront les interventions de dégagement des autorités. Ensuite, Paté et Argillet, signalent que cette ergonomie concerne d'autres espaces comme les entrées d'immeubles, les devantures de supermarchés, les places publiques, etc. Les aménagements photographiés montrent tous une constante : matérialiser l'impossibilité physique de s'asseoir et d'occuper les lieux. C'est ce qu'ils appellent avec humour « le repos du fakir » (Paté, 2003). Ainsi, par exemple, tel espace où l'on pouvait s'asseoir, se hérissé de piques métalliques ou de plantes dissuasives telles des cactées.

Cet exemple des bancs et des enjeux du contrôle des appropriations non-conformes des espaces publics permet de mieux comprendre ce qu'est le travail contre autrui. On voit comment s'illustre le processus de dégagement des lieux jugés indûment

appropriés. On peut surtout constater que le TCA est le produit d'une coproduction entre des institutions, des aménageurs et des forces de sécurité qui, en l'occurrence, apparaissent en bout de chaîne. Les publics concernés par ces dispositifs sont des usagers déviants comme les « sans-abri », qui visent une installation prolongée, ou des jeunes, en général de passage. La suite de l'article va s'intéresser à des dispositifs concernant cette dernière catégorie que l'on va présenter à partir d'une série de vignettes qui demanderaient chacune des développements, comme le pistolet à impulsion électrique, le faux hall d'immeuble et le visage flouté.

Une arme non létale

Le pistolet à impulsion électrique (PIE) est connu du public à travers le nom d'une marque qui a fait l'objet de reportages télévisés et d'articles de presse. Pour cette vignette, nous avons étudié un article du journal *Le Monde* (Hopquin, 2008 : 19). L'article occupe une page entière, divisée en deux parties. La moitié supérieure est occupée principalement par le titre de la rubrique (Enquête), une photo du PIE dont on identifie la marque et le modèle (Taser, X26), le titre de l'article et un texte de commentaire rappelant les caractéristiques techniques de l'arme. La moitié inférieure de la page comprend principalement du rédactionnel (chapeau et article) mais aussi deux petites photos de pochettes pour ranger de petits PIE, adaptés par leur taille et leur apparence à une clientèle féminine. L'article rend compte des usages, de l'intégration progressive du PIE par les forces de l'ordre et des controverses autour de l'emploi du PIE (sur son caractère réellement non-létal, d'éventuels abus d'usage, etc.). Au-delà du texte, ce que nous relevons à partir des photographies, c'est l'effet de mise en page. Le PIE est montré à la fois comme une arme offensive des forces de l'ordre mais aussi comme un moyen de protection pour des publics vulnérables. L'effet majeur du PIE est, selon le sous-titre de la photo, « d'immobiliser des individus à distance en envoyant dans la peau deux fils de cuivre équipés d'ardillons, parcourus par une impulsion électrique de 50 000 volts ». Cet effet peut s'obtenir aussi bien avec le modèle des autorités (police nationale, gendarmerie, surveillants de prison « à titre expérimental ») qu'avec le modèle privé « plus petit, plus maniable, habillé avec élégance pour plaire à une clientèle féminine, (qui) peut être équipé d'un MP3 ». Au plan de la coproduction du travail contre autrui, on peut faire un double constat : sur le fond, il y a coproduction entre action publique et action privée ; sur la forme, l'article banalise cette coproduction en juxtaposant les deux ciblage du PIE.

Le hall sans immeuble

Le hall sans immeuble est un dispositif de « délocalisation des jeunes » de jeunes en quartier d'habitat social qui, participatif et consensuel au départ, est devenu un exemple de travail contre autrui à la suite d'un processus de stigmatisation et de dégradation matérielle. Rappelons brièvement les faits (Henry, 2009 ; Boquet, Mus, 2007). En 2007, un bailleur social de l'agglomération havraise installe un espace d'accueil pour les jeunes dans l'une de ses cités. La forme du lieu, élaborée par un plasticien, est originale : il s'agit d'un conteneur architecturé et aménagé comme un hall d'immeuble.

Cet espace comprend une porte d'entrée avec digicode, un hall avec des boîtes aux lettres, une porte d'ascenseur et un extincteur factices, ainsi qu'une montée d'escalier qui permet d'accéder à une terrasse. L'équipement, dont la forme conteneur rappelle l'activité portuaire du Havre est accessible aux jeunes des immeubles environnants qui détiennent le code d'accès. Il est destiné à offrir un lieu qui joue explicitement sur la résolution d'un point problématique de cohabitation intergénérationnelle. Malgré une procédure participative menée par le plasticien-concepteur avec les jeunes qui garantissait, au départ, une certaine forme de travail avec autrui, l'expérimentation s'est avérée négative à terme. L'idée de rappeler l'activité portuaire avec le conteneur a fini par donner lieu à polémique autour de l'idée de stockage voire de mise en objet, des jeunes. Finalement, suite à une campagne médiatique et à divers actes de vandalisme, le local est fermé et retiré à la fin septembre 2007.

Au total, ce qui était au départ une expérimentation sociale qui voulait créer un lieu de stationnement réel dans un espace de passage simulé, s'est avéré un échec qui a abouti au retrait du hall sans immeuble. Comme l'analysent Boquet et Mus, le hall d'immeuble est un espace de contact entre le domicile et le quartier. Lorsque des jeunes s'y installent, ils s'approprient, dans la durée, cette fonction de contact avec l'ensemble des habitants du lieu et la détournent à leur profit. De plus, ils apparaissent sur-visibles dans les espaces publics alors que dans l'environnement social (travail, scolaire, culture, citoyenneté, etc.), ils participent plutôt de l'invisibilité. Le retrait du dispositif par le bailleur, démontre, si c'était nécessaire, que l'appropriation des jeunes dépendait étroitement d'une évaluation institutionnelle à laquelle il n'était pas prévu qu'ils participent. Dans cet exemple, la coproduction du travail contre autrui s'exerce entre le bailleur et les médias (FR3, TF1, Antenne 2, Agence France Presse, Le Havre Libre, Le Figaro, etc.) et seule une enquête de terrain actualisée permettrait de savoir si les vrais halls de cette cité ont été réappropriés depuis et comment les relations intergénérationnelles y ont évolué.

Le jeune sans visage

Les médias tiennent une part importante dans la construction de l'univers sécuritaire, et en particulier à des moments où ils sont des enjeux politiques évidents. Julien Terral, cité par Laurent Bonelli, rappelle que dans les cinq mois qui ont précédé les élections présidentielles de mai 2002, les journaux télévisés ont consacré 987 sujets par semaine à la criminalité et à la délinquance et aux interventions policières (Terral, 2004 ; Bonelli, 2008). Nombre d'émissions ont été des plateaux réunissant experts, policiers, magistrats, professionnels de la politique, etc. mais très rarement des membres des populations des classes populaires, désorganisées et très peu représentées, sauf au titre de victimes. Inutile de dire que si l'on se posait la question de la représentation des jeunes de ces quartiers populaires, on débouchait sur un vide impressionnant.

Avec Mohammed Darmame, nous avons mis en évidence des processus médiatiques de représentation de ceux que l'on nomme les jeunes des cités (Darmame, Vulbeau, 2006). Avec le concept de défiguration, on entendait décrire l'incapacité de certains acteurs à maîtriser leur mise en scène et leur possibilité de faire « bonne figure ». Le masquage peut être considéré comme un procédé de défiguration. En effet, avec une mise en image qui empêche de reconnaître le visage, on respecte le droit à l'image

et ce, d'autant plus qu'il s'agit de mineurs, mais en même temps, on prive l'individu d'un élément identitaire fondamental.

Les techniques de masquage relèvent de deux sortes de procédés selon qu'ils sont pratiqués à la prise de vue ou en postproduction. Le masquage s'obtient de différentes manières. Il suffit de ne pas filmer le visage et d'effectuer la prise de vue sur le corps en filmant le sujet soit de dos, soit à contre-jour, soit en se centrant sur un détail vestimentaire (baskets, casquette, etc.). A l'inverse, les reporters peuvent filmer le visage mais en montrant un détail en gros plan, jugé non reconnaissable. C'est à la postproduction que le floutage apparaît avec différents procédés techniques dont on ne citera que quelques exemples. Il y a l'auréole qui recouvre le visage d'une sorte d'ovale, la pixellisation qui découpe le visage en une série de carrés numérisés et, plus rarement le gommage qui efface les visages de l'image.

Ce travail sur l'image est ambigu. Il protège certes d'une identification visuelle (et parfois sonore quand la voix est modifiée) les individus mais il autorise la reconnaissance collective d'un groupe. En effet, les images montrent quand même quelque chose : les regroupements de jeunes, leurs gestuelles parfois provocantes, leurs environnements scolaires et urbains. Ces images, loin d'être seulement informatives, permettent de reconstituer un milieu, marqué en général par la dégradation matérielle, la pauvreté des moyens et, en dernier lieu, par l'inhumanité d'une population sans visage.

La défiguration comme travail contre autrui n'est pas une exclusivité des seuls médias, puisque, en amont, les journalistes s'appuient sur des prescriptions juridiques. De plus, on peut dire que c'est le téléspectateur qui construit, en aval, avec les moyens symboliques qu'on veut bien lui donner, la représentation globale d'un monde à mi-chemin entre le visible et l'invisible.

Le travail contre autrui exercé contre les jeunes des banlieues comprend des processus matériels visant les corps. Il y a des pratiques et des aménagements dissuasifs, visant au dégagement des espaces publics, qu'ils soient dans les centres urbains ou dans les espaces de proximité. On observe aussi des processus symboliques qui visent la production d'images et de mythes dans lesquelles cette population apparaît de manière incivile et délinquante. Le travail contre autrui s'inscrit dans une anthropologie négative (l'homme est mauvais) et sur un principe d'inéducabilité (il n'y a rien à faire par rapport à ces jeunes, sinon s'en protéger). Ainsi, toute forme de sollicitude et de bienveillance à leur égard est inutile.

Même si certaines institutions y sont plus particulièrement visibles, la mise en œuvre du travail contre autrui ne relève pas d'un projet explicite -ni a fortiori un complot- mais d'une construction qui prend forme autant dans des faits que dans leur communication. À plus long terme, le TCA concrétise, dans l'ordinaire de petites actions répétitives, un travail persistant d'exclusion contre la présence et la prise de parole, contre la légitimité et la reconnaissance d'une population qui ne mérite rien et doit se contenter de ce dont on la prive.

//////// Bibliographie

- ASTIER I., 2005, «Qu'est-ce qu'un travail public ?», dans ION J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, éd. La Découverte.
- ASTIER I., mars-avril 2009, «Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale», *Informations sociales*.
- BONELLI L., 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l'«insécurité»*, Paris, éd. La Découverte.
- BOQUET M., MUS M., 20 décembre 2007, «Délocaliser les jeunes», *EspacesTemps.net*, Mensuelles, <http://espacestems.net/document3913.html>.
- BOUCHER M., 2004, *Repolitiser l'insécurité. Sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, éd. L'Harmattan.
- DARMAME M., VULBEAU A., 2006, «Le spectacle télévisuel des violences à l'école», *Spirale*, n° 37.
- DUBET F., 2003, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. du Seuil.
- HENRY G., 2009, *Micro lieux appropriés sur le territoire du cercle familial. Un passage entre le «dedans» et le «dehors»*, thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de MOSER L., Université Paul Verlaine de Metz.
- HOPQUIN B., vendredi 29 février 2008, «Gare au Taser», *Le Monde*, p.19.
- MUCCHIELLI L. (dir.), 2008, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, éd. La Découverte.
- PATE G., 2003, *Le repos du Fakir*, Paris, éd. Ne pas plier.
- PATE G., ARGILLET S., septembre 2005, «Bancs publics», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159.
- RIGOUSTE M., 2009, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, éd. La Découverte.
- TERRAL J., 2004, *L'insécurité au journal télévisé. La campagne présidentielle de 2002*, Paris, éd. L'Harmattan, cité par BONELLI L., 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l'«insécurité»*, Paris, éd. La Découverte.